

Boulevard Giscard d'estaing
01 BP 1242
ABIDJAN 01 / COTE D'IVOIRE
Tél.: (225) 21.75.09.00
Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75
e-mail : siem@aviso.ci

N/REF : GNZ/AR/044-2000

Abidjan, le 12 Mai 2000

OBJET : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 08 JUIN 2000

Monsieur / Madame,

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires de la SOCIETE IVOIRIENNE D'EMBALLAGES METALLIQUES sont convoqués à l'hôtel SOFITEL (Abidjan/Plateau) :

En Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 08 juin 2000 à 10 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ❶ RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.
- ❷ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.
- ❸ APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/99, AFFECTATION DES RESULTATS ET FIXATION DU DIVIDENDE.
- ❹ NOMINATION D'ADMINISTRATEUR.
- ❺ QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET DECHARGE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES.
- ❻ COMPTE-RENDU DES OPERATIONS VISEES PAR LES ARTICLES 438 A 448 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA.

Nous vous adressons ci-joint :

- un pouvoir que vous voudrez bien nous retourner après signature, au cas où vous ne pourriez pas assister à cette Assemblée et désiriez y être représenté.

Veuillez agréer, Monsieur / Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

P/LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEST : Tous les Actionnaires
Copies : G. N'ZEBO / J. CHOWANEK

CARNAUDMETALBOX SIEM
Michel MOREAU
General Manager
01 BP 1242 Abidjan 01 - R. C. I.

CARNAUDMETALBOX SIEM

Société Anonyme au Capital de 1.889.220.000FCFA
Siège Social : 01 BP 1242 Abidjan 01
République de COTE D'IVOIRE
RC. ABIDJAN 451

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 08 JUIN 2000

ET COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS DE L'EXERCICE 1999

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, afin de vous présenter et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1999.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au Siège Social de la Société ainsi qu'à celui de la BICI BOURSE DE COTE D'IVOIRE à ABIDJAN PLATEAU.

Il vous sera donné lecture des différents rapports ainsi que ceux établis par notre Commissaire aux comptes.

Après avoir entendu l'ensemble des rapports, il vous sera demandé de vous prononcer sur l'adoption des comptes de l'exercice et de statuer sur les résolutions dont le texte a été mis à votre disposition.

EVOLUTION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Pendant cet exercice, votre Société a réalisé un Chiffre d'Affaire hors taxes de 16 180 M FCFA contre 21 509 M FCFA en 98.

La quantité de boîtes vendues est de 180 Millions contre 250 Millions en 98.

Le tonnage transformé est de 10 350 tonnes contre 12 755 tonnes en 98. A exercice comparable. Nous enregistrons une baisse d'activité de 25 %.

- Le secteur POISSON représente 57 % de notre activité.
- Le secteur CAFE / CACAO avec 24 % occupe le second rang de notre activité.
- Le secteur INSECTICIDE représente 9 % de notre activité.
- Le secteur DIVERS (Chimie, Aérosols, peinture) représente 4 % de notre activité.
- Le secteur BOUCHON COURONNES représente 3% de notre activité.
- Le secteur ALIMENTAIRE représente également 3 % de notre activité.

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE D'EXPLOITATION ET LE BILAN

◆ BILAN

Les fonds propres s'élèvent à 10 718 Millions de FCFA au 31/12/99 contre 11 080 Millions de FCFA au 31/12/98. A ces montants sont inclus 5 300 Millions de FCFA de provisions pour renouvellement des immobilisations.

La diminution des fonds propres, provient essentiellement du surplus de distribution de dividendes.

Les stocks sont en diminution de 2 503 Millions FCFA. Cette diminution est largement influencée par la baisse des stocks de matières premières.

Les clients s'élèvent à 3 126 Millions FCFA en augmentation de 892 Millions FCFA, cette augmentation provient de la forte activité du dernier trimestre 99.

Les exigibilités à court terme s'élèvent à 2 710 millions contre 5 339 Millions à fin 98. La baisse du niveau des stocks explique cette diminution des exigibilités à court terme.

Au cour de l'exercice, nous avons réalisé des investissements d'un montant de 280 millions de FCFA.

◆ COMPTES ET RESULTATS DE L'EXERCICE 1999

Les comptes annuels sont présentés dans les formes requises par le SYSCOA.

Les méthodes d'évaluation sont les mêmes que les années précédentes.

Les comptes annuels font ressortir un chiffre d'affaires de 16 179 981 FCFA, un résultat net de 522 719 463 FCFA après dotation et reprise aux comptes d'amortissements et de provisions pour 1 342 112 087 FCFA, une reprise de provision sur plus-value à réemployer de 98 101 305 FCFA et une dotation pour impôt de 287 569 800 FCFA.

AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons l'affectation de ce bénéfice de la manière ci-après :

Bénéfice	522 719 463 FCFA
Auquel s'ajoute le report à nouveau précédent	1 307 249 833 FCFA
	<u>1 829 969 296 FCFA</u>
Dotation à la réserve légale 10 % bénéfice	52 271 946 FCFA
Dividende statutaire 5 % du Capital	94.461 000 FCFA
	<u>1 683 236 350 FCFA</u>
Dividende complémentaire 20 % du Capital	377 844 000 FCFA

Si vous approuvez ce projet, les écritures seront passées en conformité et le dividende brut de 750 FCFA par action sera mis en paiement le 03/07/00.

Nous vous demandons par ailleurs de fixer à 3.500.000 FCFA brut le montant des jetons de présence à attribuer au Conseil d'Administration pour l'exercice 2000 à attribuer aux six membres du conseil. La distribution est supérieure au bénéfice après prélèvements légaux.

◆ **ADMINISTRATION DE LA SOCIETE**

Nous vous demandons d'approuver la nomination de Monsieur Guido SPAAS, Général Manager Francophone Africa de CARNAUDMETALBOX, en qualité d'Administrateur de votre société.

RÉSOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,
Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux comptes,

Approuve dans toutes leurs parties, les comptes et le Bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 1999 tels qu'ils lui sont présentés et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

Elle donne également quitus de sa mission au Commissaire aux Comptes

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,
Décide de répartir comme suit, le bénéfice net de l'exercice 1999.

Bénéfice	522 719 463 FCFA
Auquel s'ajoute le report à nouveau précédent	1 307 249 833 FCFA
	<u>1 829 969 296 FCFA</u>
Dotation à la réserve légale 10 % bénéfice	52 271 946 FCFA
Dividende statutaire 5 % du Capital	94.461.000 FCFA
	<u>1 683 236 350 FCFA</u>
Dividende complémentaire 20 % du Capital	377 844 000 FCFA
REPORT à NOUVEAU	<u>1 305 392 350 FCFA</u>

Le dividende brut de 750 FCFA par action sera mis en paiement le 03 Juillet 2000.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,
Fixe à la somme de 3.500.000 FCFA le montant des jetons de présence alloués aux 5 membre du Conseil d'Administration pour l'exercice 2000.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,
Approuve le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'acte uniforme de l'OHADA.

Elle renouvelle aux Administrateurs, pour l'exercice 2000 l'autorisation exigée par ladite loi.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,
Nomme Monsieur Guido SPAAS en qualité d'Administrateur pour une durée de six ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les compte de l'exercice 2005.

Monsieur Guido SPAAS déclare accepter la dite fonction d'Administrateur.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,
Donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès Verbal à l'effet d'effectuer les formalités légales partout où besoin sera.

	1999		1998		VARIATION	
		%		%		%
ACTIF						
Frais d'établissement moins amortissements						
Immobilisations incorporelles moins amortissements	69 287 -56 685	12 602 0,1%	54 576 -45 540	9 036 0,1%	14 711 -11 145	3 566 39,5%
Immobilisations corporelles moins amortissements	15 183 638 -11 742 061	3 441 577 23,7%	14 936 166 -10 439 221	4 496 945 25,1%	247 472 -1 302 840	-1 055 368 -23,5%
Autres immobilisations	259 455	1,8%	259 578	1,4%	-123	0,0%
Stocks	5 429 069	37,4%	7 932 271	44,2%	-2 503 202	-31,6%
Crédit clientèle	3 125 326	21,5%	2 233 666	12,4%	891 660	39,9%
Valeurs réalisables à court terme	1 431 239	9,9%	2 029 370	11,3%	-598 131	-29,5%
Valeurs disponibles	821 263	5,7%	982 268	5,5%	-161 005	-16,4%
Report à nouveau						
Perte de l'exercice						
TOTAL	14 520 531	100,0%	17 943 134	100,0%	-3 422 603	-19,1%
PASSIF						
Capital social	1 889 220	13,0%	1 889 220	10,5%	0	0,0%
Réserves et reports à nouveau	3 205 622	22,1%	3 469 262	19,3%	-263 640	-7,6%
Provisions règlementées	5 623 195	38,7%	5 721 296	31,9%	-98 101	-1,7%
Résultat	522 719	3,6%	838 405	4,7%	-315 686	-37,7%
CAPITAUX PROPRES	11 240 756		11 918 183		-677 427	-5,7%
Provisions pour risques et charges	448 830	3,1%	446 305	2,5%	2 525	0,6%
Dettes à long et moyen terme	120 000	0,8%	240 000	1,3%	-120 000	-50,0%
Crédits fournisseurs	1 785 042	12,3%	3 743 724	20,9%	-1 958 682	-52,3%
Crédits bancaires	97 457	0,7%	600 000	3,3%	-502 543	-83,8%
Dettes à court terme	828 446	5,7%	994 922	5,5%	-166 476	-16,7%
EXIGIBILITE A COURT TERME	2 710 945		5 338 646		-2 627 701	
TOTAL	14 520 531	100,0%	17 943 134	100,0%	-3 422 603	-19,1%

COMPTES DE RESULTATS 1998 / 1999

	1999		1998		VARIATION	
		% CA		% CA		% CA
RECETTES						
Marchandises	2 135 374	13%	3 263 224	14,9%	-1 127 850	-34,6%
Production	13 952 143	85%	18 385 194	84,1%	-4 433 051	-24,1%
Prest. de services	5 861	0%	375	0,0%	5 486	1462,9%
Produits et profits divers	323 250	2%	58 119	0,3%	265 131	456,2%
Reprise / amort. et provisions	89 684	1%	154 547	0,7%	-64 863	-42,0%
	16 506 312	100%	21 861 459	100,0%	-5 355 147	-24,5%
DEPENSES						
Achats et frais sur achats consommés	8 947 946	54%	12 501 023	57,2%	-3 553 077	-28,4%
Fournitures extérieures	1 201 929	7%	1 598 770	7,3%	-396 841	-24,8%
Autres transports	217 267	1%	264 495	1,2%	-47 228	-17,9%
Services extérieurs	1 475 538	9%	1 655 838	7,6%	-180 300	-10,9%
Charges diverses	42 703	0%	373 808	1,7%	-331 105	-88,6%
Frais de personnel	1 967 942	12%	1 962 396	9,0%	5 546	0,3%
Impôts et taxes	333 729	2%	297 352	1,4%	36 377	12,2%
Dotation aux amort. et provisions	1 431 797	9%	1 478 450	6,8%	-46 653	-3,2%
	15 618 851	95%	20 132 132	92,1%	-4 513 281	-22,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	887 461	5%	1 729 327	7,9%	-841 866	-48,7%
ACTIVITES FINANCIERES						
Produits financiers	7 273		34 613			
charges financières	181 948		226 540			
RESULTAT FINANCIER	-174 675		-191 927			
HORS ACTIVITE ORDINAIRE						
Dotation aux provisions						
Reprise sur provisions	98 101		69 210			
Moins-values de cession	-598		-330 711		330 113	
Plus-values de cession						
RESULTAT H.A.O.	97 503		-261 501			
Impôts sur les résultats	-287 570		-437 494		149 924	
RESULTAT NET A AFFECTER	522 719	3%	838 405	3,8%	-315 686	-37,7%

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1999**

Aux Actionnaires
SIEM
01 B.P 1242
Abidjan 01

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur :

- l'audit des comptes annuels de la société SIEM tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,

relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à évaluer les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que l'audit auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cette période, conformément aux principes comptables généralement admis en Côte d'Ivoire.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que les exercices 1997, 1998 et 1999 restent ouverts à des contrôles de l'Administration fiscale et à d'éventuels redressements.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Abidjan, le 22 mai 2000

Les Commissaires aux Comptes

Price Waterhouse

SA Audit et Conseil

Douty Fadiga
Expert comptable diplômé

Stéphane Amand
Expert comptable diplômé

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 à 448 DU TRAITE OHADA**

Aux Actionnaires
SIEM
01 B.P 1242
Abidjan 01

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant sur le droit des sociétés commerciales et groupement d'intérêt économique, toute convention intervenue directement ou par personne interposée entre la société et ses administrateurs, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration, qui en informe ensuite le commissaire aux comptes.

Il en est de même pour les conventions entre la société et une autre entreprise si l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur de l'entreprise.

Nous avons été informés des conventions suivantes :

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Avance de trésorerie à CARNAUDMETALBOX S.A

*** Nature et objet**

Décaissement pour le compte de CarnaudMetalbox S.A.

*** Modalités**

Aux termes de cette convention, SIEM a consenti une avance de KF.CFA 7 500 à CarnaudMetalbox S.A le 11 décembre 1999. Cette avance est consentie pour une durée maximale de cinq mois.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

- Convention d'assistance technique avec CarnaudMetalbox

*** Nature et objet**

Assistance technique en faveur de SIEM

*** Modalités**

Aux termes de la convention, la société SIEM verse à CarnaudMetalbox S.A :

- une redevance fixe annuelle de 1 800 000 francs français ;
- une redevance complémentaire de 2,3 % calculée sur la tranche du chiffre d'affaires annuel de SIEM dépassant la contre-valeur de 60 millions de francs français.

Les frais supportés au titre de cette convention se sont élevés à KF.CFA 404 839 pour l'exercice clos le 31 décembre 1999.

- Convention de trésorerie

*** Nature et objet**

Mise en place et suivi de la centralisation de la trésorerie des sociétés du groupe, et, gestion de la trésorerie et entre autres :

- accorder ou recevoir des avances en compte courant,
- négocier tous concours et tous placements bancaires à court terme.

* **Modalités**

Les produits financiers de SIEM sont liés au taux moyen du marché monétaire français.
Le montant perçu au titre de l'année 1999 s'élève à KF.CFA 3 700.

Abidjan, le 22 mai 2000

Les Commissaires aux Comptes

Price Waterhouse

SA Audit et Conseil

Douty Fadiga
Expert comptable diplômé

Stéphane Amand
Expert comptable diplômé